



DÉCISION DU MAIRE N° 2026-28

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-04-03 DU 10 AVRIL 2026 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service DG

Objet : Mission d'assistance et de défense – contentieux d'urbanisme PONS c/Commune

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU la délibération N° 2026-04-03 du conseil municipal en date du 10 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la requête en annulation déposée par M. Bernard PONS près le Tribunal Administratif de Versailles du 31 octobre 2025, sous le numéro d'instance 2512965, contre l'arrêté du 26 mai 2025 par lequel le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche a refusé l'octroi du permis de construire, ainsi que contre la décision de rejet, en date du 28 août 2025, du recours gracieux formulé par le pétitionnaire contre cet arrêté ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la défense de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche dans cette affaire ;

DECIDE de confier la défense des intérêts de la Commune de Saint-Nom-la-Bretèche dans le dossier susmentionné qui l'oppose à M. Bernard PONS, demeurant 2, Chemin de la Source 78860 Saint-Nom-la-Bretèche, à Me Caroline BERNARD-CHATELOT, avocat à la Cour, 23 avenue Bosquet – 75007 PARIS ;

MISSIONNE en conséquence Me Caroline BERNARD-CHATELOT pour accéder à l'ensemble des éléments de la procédure sur la plateforme TéléRecours, élaborer tous mémoires en défense et en réplique dans l'intérêt de la commune, ainsi que tous documents y afférent, et assister aux audiences en tant que de besoin.

PRECISE que les frais afférents à cette mission sont prévus au budget principal de la commune, chapitre 011.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 26 juin 2026

Le Maire
Jean-Philippe ANTOINE

Mis en ligne le
Document rendu exécutoire le

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général
des Services **PASCAL PARISSIER**

